

COVID 19 : Ponction des jours de congés, suite...

Reliquat des congés 2019 : le ministre DUSSOPT ayant enfin déclaré que les congés 2019 reportés jusqu'au 3 mai pourraient être placés dans les CET récemment déplafonnés, la question de la déclinaison de cette décision à la DGFIP reste entière.

En effet, de nombreux agents ne disposent pas d'un CET et la date d'ouverture pour ce faire étant dépassée, la DG se heurterait à une difficulté technique.

Plusieurs syndicats, dont *F.O.-DGFIP*, ont rappelé que les difficultés techniques ne sauraient justifier que la décision du Ministre, pour une fois positive, ne puisse s'appliquer rapidement à la DGFIP.

Il importe en effet de donner aux personnels, quelle que soit la position dans laquelle ils se sont trouvés, la garantie de conserver le bénéfice de ces congés, à un moment ou à un autre.

S'agissant des agents en ASA, il serait ainsi possible d'y imputer partiellement la ponction due à l'ordonnance DUSSOPT, ce qui préserverait davantage les congés 2020. Les agents en présentiel ou en télétravail pourraient quant à eux les placer dans un CET et les utiliser plus tard.

L'Administration doit prochainement revenir vers les organisations syndicales avec une solution opérationnelle.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu